

# Se former en l'alternance

Faculté des Sciences & des Techniques  
Service Formation Continue et Alternance (Focal)



# L'Alternance à la Faculté des Sciences & des Techniques

Envie de **concret?**

Envie d'**autonomie?**

Envie d'**expérience pro?**

L'alternance est faite pour vous!



# Les + de l'alternance

- + Donner du sens aux apprentissages théoriques
- + Acquérir des compétences et de l'expérience avant l'entrée sur le marché de l'emploi
- + Bénéficier d'une formation entièrement financée
- + Etre rémunéré tout au long de sa formation
- + Ouvrir plus de droits (retraite, chômage, allocations, ...)
- + Garantir une insertion professionnelle pérenne

# L'Alternance à la Faculté des Sciences & des Techniques

## Une offre riche et pluridisciplinaire :

Du Bac+3 (Licence) au Bac+5 (Master) **20 diplômes** recouvrant de nombreux domaines d'activité :

- 7 Licences Professionnelles
- 1 Licence Générale
- 12 Masters

**95% de réussite aux examens**

**95 % de satisfaction étudiants**

**222 alternants en 2024**



BIOTECHNOLOGIES



CHIMIE



CONSTRUCTION ET PRODUCTION BOIS



ÉNERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES



GÉNIE CIVIL / TRAVAUX PUBLICS



ÉNERGIE NUCLÉAIRE



GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS



INFORMATIQUE



ÉLECTRONIQUE



MÉCANIQUE

# Concrètement, comment ça se passe ?



**Un statut différent**



**Une rémunération en continu**



**Un nouveau rythme de formation**



**Un accompagnement personnalisé**

# Un statut différent : salarié d'entreprise



- Au sein de son entreprise, l'alternant est **un salarié** comme les autres : il bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations.
- Le code du travail, les règlements et la convention collective de l'entreprise lui sont applicables sans distinction.

# Une rémunération en continu

- Salaire perçu en continu tout au long de votre formation
- Votre rémunération varie selon 4 critères :
  - type du contrat de travail (Contrat d'apprentissage / Contrat de Professionnalisation)
  - niveau de votre formation
  - âge
  - année d'exécution du contrat



**En bref, elle se situera entre 53% et 100% du Smic**

# Un nouveau rythme de formation

## Exemple Calendrier de l'alternance en Licence professionnelle



Nantes Université | Pôle Sciences et technologie

### Licence Professionnelle Bio Industrie et Biotechnologies Parcours Biotechnologies en Santé et Alimentaire (BSA) Calendrier de l'alternance 2024-2025



Licence Professionnelle BSA : 443 heures



# 2 types de contrat en alternance : le **contrat de professionnalisation** et le **contrat d'apprentissage**

# Le Contrat de Professionnalisation

## Une formation sans frais pour l'alternant

Prise en charge financière par les OPCO (organisme financeur dont dépend l'employeur)

## Un salaire pendant la durée de la formation

**21 ans et + = 80% du Smic (1441 € brut)**

**26 ans et + = 100% du Smic (1802 € brut)**

## Contrat de Professionnalisation

## Un contrat de travail dans le **secteur privé** de 16 à 25 ans

ou + 26 ans (si demandeur d'emploi)

## Un accompagnement assuré par un **référént universitaire** et un **tuteur en entreprise**

# Le Contrat d'Apprentissage

## Une formation sans frais pour l'alternant

Prise en charge financière par les OPCO  
(organisme financeur dont dépend l'employeur)

## Un salaire pendant la durée de la formation

**21 à 25 ans = 61% du Smic (1103€ brut)**  
**26 à 29 ans = 100% du Smic (1802€ brut)**

## Contrat d'Apprentissage

**Un contrat de travail**  
dans le **secteur public ou privé**  
de 16 à 29 ans

**Un accompagnement**  
assuré par un **référént universitaire**  
et un **maître d'apprentissage** en entreprise

# Qui m'accompagne ?



Un accompagnement personnalisé

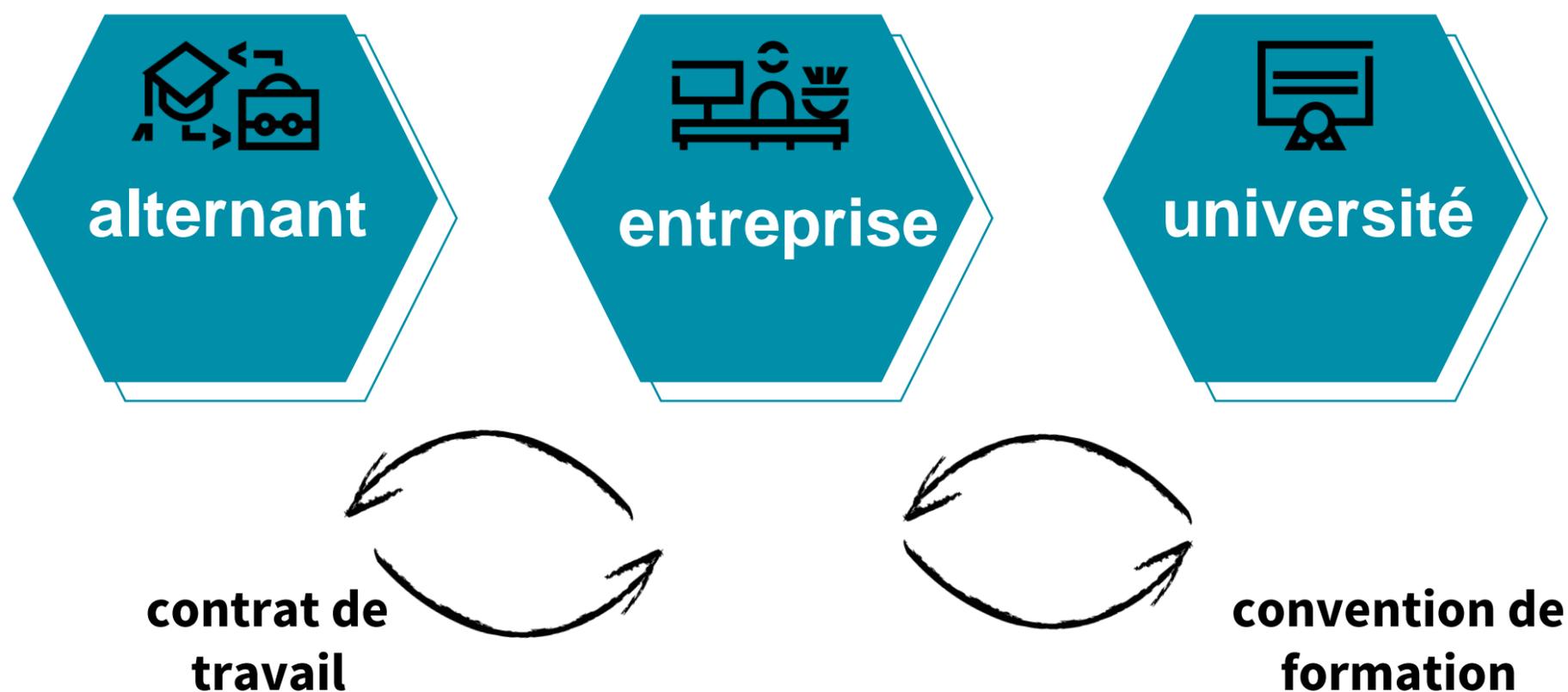


En amont de l'entrée en formation pour vous aider à trouver une alternance

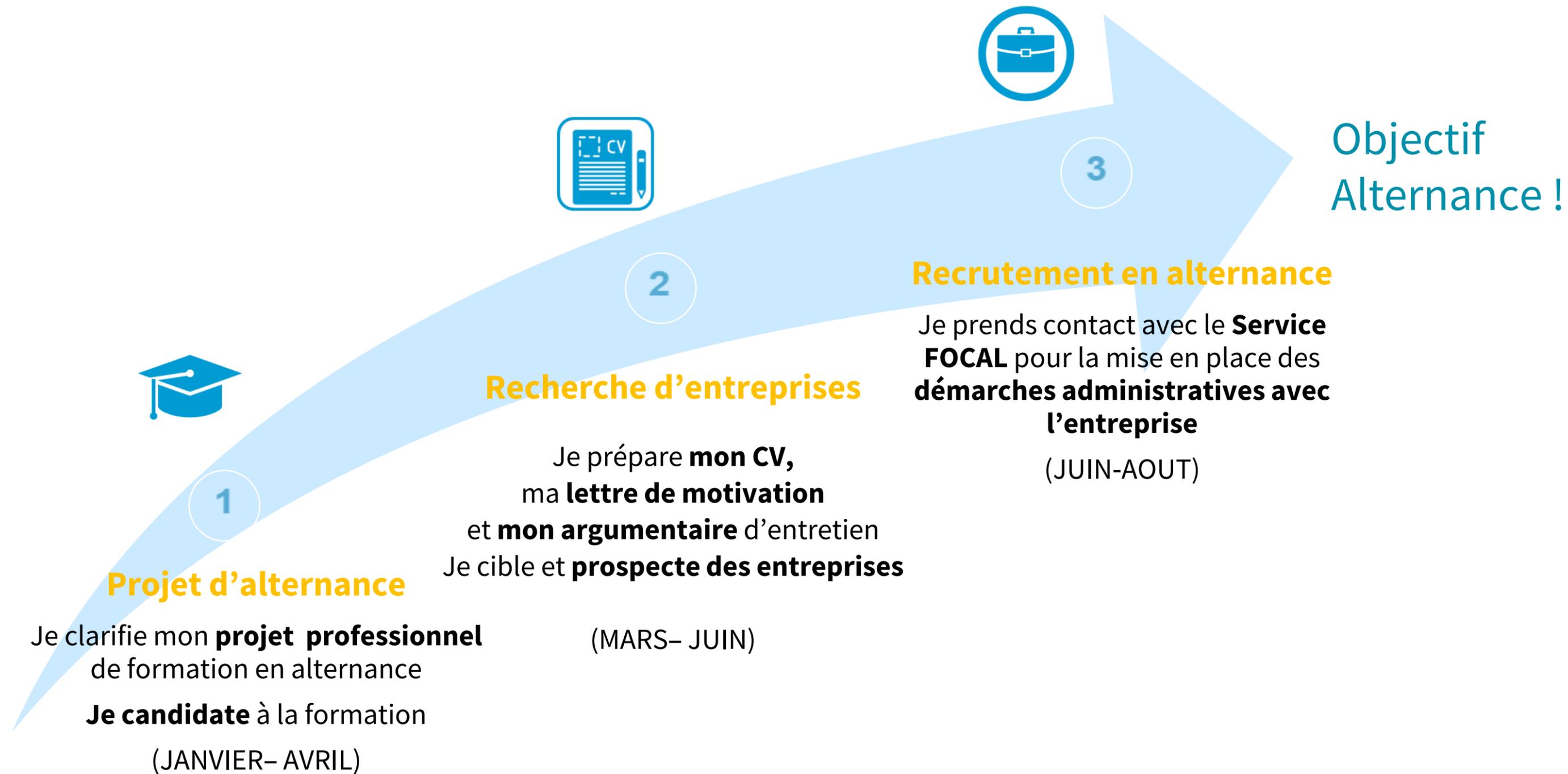


tout au long de la formation , assuré par **un référent universitaire** et un **tuteur entreprise/ ou maître d'apprentissage**

# 3 parties prenantes



# Vos démarches pour devenir alternant



# Des services d'accompagnement existent pour vous !

**Pour les étudiants de la Faculté des sciences & techniques : 3 services disponibles**



**2 – La CLIP : Cellule Locale d'Insertion Professionnelle** : vous accompagne dans votre projet professionnel

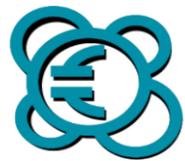


**3 – Le Career Center** : plateforme WEB proposant des offres alternances, emplois etc.  
<https://univ-nantes.jobteaser.com>



**4 – Le SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation** :  
Vous accompagne dans votre projet étudiant, tout au long de votre parcours de formation + propose des ateliers de préparation à l'emploi/ stage /alternance  
[suio@univ-nantes.fr](mailto:suio@univ-nantes.fr)

# Des aides financières à l'alternance



Une **rémunération** tout au long de la formation, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales



**Vous êtes assuré/e** : protection sociale, prévoyance, chômage



**Prime d'activité** : en complément du salaire : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Aide personnalisée au logement (**APL**) : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



**Aide mobili-jeune**, une aide au loyer : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

# Les étudiants internationaux

## 2 conditions pour signer un contrat d'alternance :

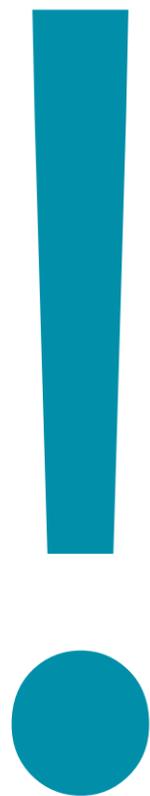
- Etre titulaire d'un titre de séjour en cours de validité
- Etre titulaire d'une autorisation provisoire de travail délivrée par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (à l'initiative de l'entreprise)



**Toute personne de +26 ans doit être inscrite à Pôle Emploi pour signer un contrat de professionnalisation**

<https://www.campusfrance.org/fr/travail-etudiant>

# Optez pour la formation en Alternance !



**1 EMPLOI**

**1 SALAIRE**

**1 FORMATION**

**1 DIPLOME**

# En savoir +

- **Portail de l'alternance**  
[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)
- **1 jeune 1 solution**  
[www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr)
- **La bonne alternance**  
[www.labonnealternance.pole-emploi.fr](http://www.labonnealternance.pole-emploi.fr)
- **Job dating et forum de l'alternance et de l'orientation en Pays de La Loire**  
[www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/agenda](http://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/agenda)

# IN

# U



L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.